

Arrêté N° MA-ART-2022-174

**OBJET :** Arrêté de circulation, La Seinière, Campandré-Valcongrain, Commune déléguée de Les Monts d'Aunay

**LE MAIRE DELEGUE DE CAMPANDRE-VALCONGRAIN**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'arrêté présentée par l'entreprise MONGODIN pour des travaux de renouvellement de réseau d'eau potable sur la route de la Seinière, Campandré-Valcongrain, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à compter du 17 octobre pour une durée de 10 semaines;

**ARRÊTE**

**Article 1 -** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera fermée route de la Seinière, sauf pour les riverains et les véhicules de secours.

**Article 2 -** L'entreprise MONGODIN est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**Article 3 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,  
- Monsieur le directeur de l'ARD,  
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,  
- Monsieur VAL - Keolis ( BUS VERTS)  
- L'entreprise MONGODIN.  
Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Campandré-Valcongrain,  
Commune déléguée de Les Monts Aunay,  
Le 28 septembre 2022

Le Maire déléguée,  
Mr Dominique MARIE

